



Procès-verbal de la **session régulière** de St-Félix-de-Dalquier, tenue à la salle de délibération le **09 avril 2018** sous la présidence de M. le Maire, Jocelyn Boucher, et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Germain Lévesque	siège no 1
Mme Carmen Sabourin	siège no 2
M. Félix Labrecque	siège no 3
Mme Amélie Lefebvre	siège no 4
M. Patrick Larochelle	siège no 5
Mme Josée Laverdière	siège no 6

Est également présent, M. Richard Michaud, Directeur général/ Secrétaire-trésorier.

0. ASSERMENTATION DE MME JOSÉE LAVERDIÈRE
1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3. COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS 03/12
4. CORRESPONDANCE
5. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
6. URBANISME
7. COMMISSION DES LOISIRS
8. OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION
- 8.1 OMH ST-FÉLIX-DE-DALQUIER – BUDGET RÉVISÉ
- 8.2 REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION DES MUNICIPALITÉS D'AMOS, DE BARRAUTE, DE LA CORNE, DE LANDRIENNE ET DE SAINT-FÉLIX-DE-DALQUIER
- 8.3 RECOMMANDATION À LA MRC D'ABITIBI CONCERNANT LE REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION D'AMOS, BARRAUTE, LA CORNE, LANDRIENNE ET ST-FÉLIX-DE-DALQUIER
- 8.4 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL
9. PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2018
10. FORMATION SUR LA RÉDUCTION DES PERTES D'EAU DANS LES RÉSEAUX D'EAUX POTABLE
11. DÉPÔT D'UN PROJET ET AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR DU RECHACHEMENT DE CHEMINS RURAUX
12. PROJET DE CONSTRUCTION DE MINI-MAISONS
13. VACANCE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER – 1 SEMAINE (AVRIL-MAI)
14. VARIA
15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
16. LEVÉE DE LA SESSION

## **0. ASSERMENTATION DE MME JOSÉE LAVERDIÈRE**

---

M. Jocelyn Boucher, Maire, assermente Mme Josée Laverdière, élue sans opposition.

## **1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

**60-04-18**

### **Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Mme la conseillère Carmen Sabourin, appuyé par M. le conseiller Germain Lévesque, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté en laissant l'item varia ouvert.

## **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

---

**61-04-18**

### **Adoption du procès-verbal**

Sur proposition de M. le conseiller Félix Labrecque, appuyé par Mme la conseillère Amélie Lefebvre, il est résolu que le procès-verbal en date du 12-03-18 soit accepté tel que présenté en se dispensant de la lecture.

## **3. COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS 03/12**

---

**62-04-18**

### **Approbation des comptes à payer**

Sur proposition de M. le conseiller Félix Labrecque, appuyé par Mme la conseillère Amélie Lefebvre, il est résolu que les comptes à payer soient payés et acceptés tel que décrits ci-dessous.

<b><u>No</u></b>	<b><u>Nom</u></b>	<b><u>Description</u></b>	<b><u>Montant</u></b>
92	Hydro-Québec	Éclairage public	489,22 \$
93	Xérox	Copieur février	96,51 \$
94	Hydro-Québec	Subv. Commission des Loisirs	17 504,38 \$
95	Petite Caisse	Frais de poste	113,98 \$
96	Soc. canadienne des postes	Fourniture	390,92 \$
97	MRC Abitibi	Renouvellement BNE	285,60 \$
98	Télébec	Salle, aqueduc, garage	377,42 \$
99	OMH	Cotisation 2018	2 037,00 \$
100	Hydro-Québec	Aqueduc	3 482,40 \$
101	Fauteux Réal	Déneigement oct 2017 à mars 2018	1 414,50 \$
102	CCQ	Cotisation annuelle 2017	258,69 \$
103	Bell Mobilité	Cellulaires	121,74 \$
104	Commission des Loisirs	Surveillance	11 497,50 \$
105	FQM	Envoi postal, inscription formation	685,12 \$
106	Installations sportives Agora	Complexe	521,76 \$
107	Services de cartes Desjardins	Licence tournoi	176,00 \$
108	Revenu Québec	DAS mars	10 439,91 \$
109	Société canad. des postes	Envoi postal	111,98 \$
110	Entrepôt fourniture bureau	Fourniture bureau	181,66 \$
111	A.D.R.C	DAS mars	4 641,55 \$
112	3B design inc	Complexe	2 299,50 \$
113	Équipement Protek	Bottes de travail	135,27 \$
114	Ferblanterie L.M. Bertrand	Réparation remorque	91,98 \$
115	Sécur-Alert	Système alarme	3 730,96 \$
117	M & M Nord-Ouest	Niveleuse, garage	224,69 \$
118	Ville d'Amos	LET, écocentre février	2 436,31 \$
119	Épicerie Carignan	Essence, bureau, garage	346,55 \$
120	PG Bilodeau	09-08	598,90 \$
121	Blanchette SAMN	Paiement #5	177 605,15 \$
122	Pneus GBM	98-05	147,17 \$
123	PPH	Diesel, mazout	6 953,27 \$

124	MRC d'Abitibi	Quote-part 2018 partie 1	43 042,00 \$
125	Vitrierie Pomerleau	Complexe	1 494,11 \$
126	Boutique du bureau Gyva	Fourniture bureau	1 895,77 \$
127	Téledistribution	Téléphonie IP	4 838,85 \$
128	Ben Deshaies	Aqueduc	462,20 \$
129	Mat 3+2 Ltée	Complexe	262,91 \$
130	Traction Amos	09-08	57,82 \$
131	Municipalité Trécesson	Rencontre DG	14,00 \$
132	Sanimos	Récupération mars	842,01 \$
134	Danny Lamoureux élect.	Complexe	542,92 \$
135	H2Lab	Analyses eau potable et usée	722,04 \$
136	Girard Gisèle	Salle multifonctions	250,72 \$
137	Min. des Finances	SQ 2018 #1 postdaté juin	25 458,00 \$
138	Min. des Finances	SQ 2018 #2 postdaté octobre	25 457,00 \$
		Honoraires professionnels	2 570,27 \$
<b>Rémunération</b>			
	Employés		24 768,50 \$
	Conseil municipal		1 228,42 \$

**Total**

**383 305,13 \$**

*Légende : 98-05: Volvo      09-08: Freightliner      10-07: Inter      07-09: Niveleuse*

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé les états comparatifs pour les fonds d'administration et d'investissement.

**4. CORRESPONDANCE**

---

**5. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC**

---

**6. URBANISME**

---

**7. COMMISSION DES LOISIRS**

---

Les membres du conseil ont reçu copie des comptes à recevoir et à payer ainsi que les états des résultats pour le mois de mars.

**8. OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION**

---

**8.1 OMH ST-FÉLIX-DE-DALQUIER – BUDGET RÉVISÉ**

---

**63-04-18**

**OMH St-Félix-de-Dalquier – budget révisé**

Sur proposition de M. le conseiller Félix Labrecque, appuyé par Mme la conseillère Amélie Lefebvre et résolu unanimement d'approuvé le budget 2018 révisé de l'OMH de St-Félix-de-Dalquier déposé le 9 mars 2018 et qui prévoit une contribution municipale de 2 037 \$.

**8.2 REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION DES MUNICIPALITÉS D'AMOS, DE BARRAUTE, DE LA CORNE, DE LANDRIENNE ET DE SAINT-FÉLIX-DE-DALQUIER**

---

**64-04-18**

**Regroupement des Offices Municipaux d'Habitation des municipalité d'Amos, de Barraute, de La Corne, de Landrienne et de St-Félix-de-Dalquier**

**Attendu que** l'Office municipal d'habitation d'Amos, l'Office municipal d'habitation de Barraute, l'office municipal d'habitation de La Corne, l'office municipal d'habitation de Landrienne et de l'office municipal d'habitation de Saint-Félix-de-Dalquier ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;

**Attendu que** ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes d'Amos, de Barraute, de La Corne, de Landrienne, de La Motte, de Saint-Félix-de-Dalquier, de St-Marc-de-Figuery et de Rivière-Héva un projet d'entente de regroupement des cinq offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche ;

**Attendu que** les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement ;

**Attendu qu'**après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion ;

Sur proposition de M. le conseiller Patrick Larochelle, appuyé par Mme la conseillère Josée Laverdière et résolu unanimement ce qui suit :

**Que** le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation d'Amos, de l'Office municipal d'habitation de Barraute, de l'office municipal d'habitation de La Corne, de l'office municipal d'habitation de Landrienne et de l'office municipal d'habitation de Saint-Félix-de-Dalquier suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement ;

**Que** le conseil nomme M. Réjean St-Laurent au conseil d'administration provisoire du nouvel Office.

**8.3 RECOMMANDATION À LA MRC D'ABITIBI CONCERNANT LE REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION D'AMOS, BARRAUTE, LA CORNE, LANDRIENNE ET ST-FÉLIX-DE-DALQUIER**

**65-04-18**

**Recommandation à la MRC d'Abitibi concernant le regroupement des Offices Municipaux d'Habitation d'Amos, Barraute, La Corne, Landrienne et St-Félix-de-Dalquier**

**Considérant que** les Offices d'habitation sont créés en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec à la demande d'une municipalité ou d'une MRC,

**Considérant que** les Offices d'habitation d'Amos, de Barraute, de La Corne, de Landrienne et de St-Félix-de-Dalquier ont été créés par les municipalités qui en ont demandé la constitution,

**Considérant que** les Offices d'habitation et les municipalités d'Amos, de Barraute, de La Corne, de Landrienne, de La Motte, de St-Félix-de-Dalquier, de St-Marc-de-Figuery et de Rivière-Héva ont formé un Comité de transition et de concertation (CTC) afin de travailler au regroupement de leurs Offices d'habitation,

**Considérant qu'**en vertu de l'article 57 de la LSHQ, une MRC peut déclarer sa compétence en matière de gestion du logement social,

**Considérant qu'**en vertu de l'article 58 de la LSHQ des offices d'habitation peuvent se regrouper après avoir conclu une entente contenant les conditions de la fusion,

**Considérant que** pour procéder à la fusion des Offices d'habitation, la MRC doit nommer son intention ou non de déclarer sa compétence,

Sur proposition de M. le conseiller Patrick Larochelle, appuyé par Mme la conseillère Josée Laverdière et résolu unanimement que la municipalité de St-Félix-de-Dalquier et conjointement avec les municipalités d'Amos, de Barraute, de La Corne, de Landrienne, de La Motte, de St-Marc-de-Figuery et de Rivière-Héva et les Offices d'habitation d'Amos, de Barraute, de La Corne, de Landrienne et de St-Félix-de-Dalquier, recommande à la MRC d'Abitibi de ne pas déclarer sa compétence en matière de logement social.

66-04-18

Nomination d'un représentant du conseil municipal

Sur Proposition de M. le conseiller Félix Labrecque, appuyé par Mme la conseillère Amélie Lefebvre et résolu unanimement de nommer Mme Josée Laverdière représentante de la Municipalité au sein de l'OMH de St-Félix-de-Dalquier.

**9. PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2018**

---

---

67-04-18

Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'année 2018

**Attendu que** la municipalité a beaucoup de travaux à effectuer sur son réseau routier;

**Attendu que** les travaux et frais inhérents admissibles sont les suivants :

- Tout ouvrage de terrassement, de gravelage, de rechargement ou de revêtement mécanisé de la chaussée;
- Tout remplacement ou construction de ponceaux de moins de 4.5 m de diamètre;
- Tout ouvrage destiné à l'amélioration de la sécurité des usagers de la route (glissière de sécurité, panneaux de signalisation, feux de circulation, marquage de chaussée (nouveau));
- Tout ouvrage de protection de la route ;
- Tout ouvrage de drainage ;
- Les travaux effectués en régie (salaire horaire du personnel ouvrier, frais d'utilisation de la machinerie, les matériaux utilisés).

Sur proposition de M. le conseiller Germain Lévesque, appuyé par Mme la conseillère Carmen Sabourin et résolu unanimement de demander une subvention dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier municipal au montant de 25 000 \$ pour effectuer le rechargement des chemins ruraux suivants :

- 5<sup>e</sup>-et-6<sup>e</sup> Rang Est et Ouest;
- 7<sup>e</sup>-et-8<sup>e</sup> Rang Est et Ouest;
- 9<sup>e</sup>-et-10<sup>e</sup> Rang Est et Ouest.

**10. FORMATION SUR LA RÉDUCTION DES PERTES D'EAU DANS LES RÉSEAUX D'EAUX POTABLE**

---

---

Reporté à une session ultérieure.

**11. DÉPÔT D'UN PROJET ET AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR DU RECHARGEMENT DE CHEMINS RURAUX**

---

---

68-04-18

Dépôt d'un projet et avis de motion d'un règlement d'emprunt pour du rechargement de chemins ruraux

**Attendu que** M. le conseiller Félix Labrecque a déposé et présenté le projet de règlement d'emprunt concernant le rechargement de chemins ruraux ;

Avis de motion est également donné par ledit membre du conseil municipal que lors d'une prochaine session ordinaire du conseil municipal, la Municipalité adoptera un règlement d'emprunt concernant le rechargement de chemins ruraux.

## **12. PROJET DE CONSTRUCTION DE MINI-MAISONS**

---

**69-04-18**

### **Projet de construction de mini-maisons**

**Attendu qu'**un promoteur a rencontré le Maire ainsi que le Directeur général et secrétaire-trésorier concernant un projet de mini-maisons à St-Félix-de-Dalquier;

**Attendu que** le promoteur est disposé à donner l'exclusivité pour le développement de mini-maisons dans notre M.R.C. à notre localité ainsi qu'à une autre municipalité;

**Attendu que** le promoteur désire que la Municipalité lui concède l'exclusivité pour notre Municipalité;

**Attendu que** le promoteur désire que la Municipalité se porte caution pour la maison modèle;

**Attendu que** le règlement de zonage ne permet pas l'implantation de ce type de résidence

**Attendu que** malgré l'exclusivité, d'autres mini-maisons pourraient être implantée par des compétiteurs sur le territoire de la M.R.C. d'Abitibi;

**Attendu que** la Municipalité n'a jamais cautionné une entreprise privée ;

**Attendu que** le cautionnement d'une entreprise privée créerait un précédent;

Sur proposition de M. le conseiller Germain Lévesque, appuyé par Mme la conseillère Carmen Sabourin et résolu unanimement ce qui suit :

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**Que** la Municipalité refuse l'offre du promoteur.

## **13. VACANCE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER – 1 SEMAINE (AVRIL-MAI)**

---

**70-04-18**

### **Vacance Directeur général et secrétaire-trésorier – 1 semaine (avril-mai)**

Sur proposition de M. le conseiller Germain Lévesque, appuyé par M. le conseiller Patrick Larochelle et résolu unanimement d'accorder une semaine de vacance au Directeur général et secrétaire-trésorier et que celle-ci sera prise au cours des mois d'avril ou mai prochain.

## **14. VARIA**

---

## **15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC**

---

## **16. LEVÉE DE LA SESSION**

---

La session est levée, il est 20h35.

*Jocelyn Boucher*  
*Maire*

*Richard Michaud*  
*Directeur Général /Sec. Très.*